



Référent Métier : FO revendique une reconnaissance pleine et entière !

« Sur la papier », la Direction décline la mission de Référents Métiers (RM) comme telle :

- **Alléger la surcharge des RE et des DAPES/DAAPES**
- **Répondre aux besoins d'expertise en agence, en y dédiant des agents**
- **Une voie de progression de carrière, hors management, par l'expertise**

Telle qu'affichée, **FO** verrait plutôt d'un bon œil cette mission. Sauf que, nos collègues RM font état d'une mission bien différente « dans la vraie vie ». Face à des remontées de conditions de travail très dégradée, **FO** a rencontré les collègues RM. Le constat confirme une situation alarmante pour ces collègues, placés en situation d'épuisement professionnel, voire de burnout : charge de travail disproportionnée, isolement, transfert d'un niveau de responsabilité inadapté. Les verbatim sont sans appel :

« Sentiment de n'être qu'une pièce rapportée dans le collectif ; travail ne semblant guère intéresser les échelons supérieurs qui ont tendance à nous oublier ; méconnaissance des activités par la hiérarchie ; empiètement récurrent de tâches supplémentaires ; exclusion de la prime de performance ; absence de formation et/ou recyclage adaptés, omission des « Atouts RM » ; habilitation restreinte et aléatoire à l'espace « Managers » de l'intranet... »

La Direction, sait pertinemment pouvoir user et abuser de la conscience professionnelle et de l'investissement des agents. Ainsi, comme partout, nos collègues RM n'ont qu'à se débrouiller seuls avec les différentes « dominantes » et les rapprochements qui s'y ajoutent, comme celui de CAP Emploi et, vraisemblablement bien d'avantage, dès 2023, au travers de la création de France Travail.

Pour **FO**, cette situation doit cesser de toute urgence ! La Direction doit prendre en considération le métier RM en revenant sur sa définition de départ ! **FO** revendique :

- L'alignement des rémunérations : primes comme salaires, en conformité avec la CCN. Pour une reconnaissance professionnelle identique au sein de l'ELD
- 2 RM pour les agences de 30 à 55 agents, 3 RM de 55 à 80 agents
- La création d'un poste de RM supplémentaire pour les sites de moins de 30 agents, pour une intervention mobile au gré des besoins
- La mise en place d'un véritable parcours de formation en présentiel
- La tenue systématique d'une réunion mensuelle entre RM, avec présence de la DDO, afin de rompre l'isolement et de faciliter les échanges de pratiques professionnelles
- La planification systématique de temps pour l'appropriation des versions mensuelles
- La répartition de l'activité MANAC entre tous les membres de l'ELD
- Le renfort de l'équipe DDO afin d'améliorer le temps de retour des fiches On Action
- Le retour à ligne téléphonique DDO dédiée pour les urgences à l'accueil afin de réduire le risque d'agressions.

Rejoignons FO pour obtenir satisfaction à nos revendications !

Prochaine RIS **FO** RM le 30/06/2023.

Je me mobilise, j'adhère !

Local FO : Direction Régionale Nantes Crucy, 3^{ème} étage : **02 40 38 54 51 / 06 28 58 53 65**
syndicat.cgt-fo-paysdeloire@pole-emploi.fr

